

MARCHE DE SERVICES A PROCEDURE ADAPTEE

En application du Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics

REGLEMENT DE CONSULTATION

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur	<i>LYCEE SOPHIE BERTHELOT 224 Bd Gambetta – BP 209 62104 Calais Cedex Tel. 03.21.19.77.77 Fax. 03.21.19.77.71 Mél. patrick.pecriaux@ac-lille.fr</i>
---	---

Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage à Cracovie de 3 jours et 2 nuits DU 22 MARS AU 24 MARS 2023

Code CPV : 63500000-4 Services d'agences de voyage, de voyagistes et d'assistance aux touristes.
Le marché est composé d'un seul lot dont les caractéristiques sont définies à l'article I du CCTP.

Lieu d'exécution ou de livraison : Lycée Sophie Berthelot de Calais

Durée du marché : DU 22 MARS AU 24 MARS 2023

Début d'exécution des prestations du marché : DU 24 MARS 2023

Conditions de participation :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents associés.
Les offres sont formulées en euros.

Justifications à produire :

Imprimé ci-joint à compléter pour tout contrat d'un montant au moins égal à 3000€ (à réclamer éventuellement au lycée)

Critères d'attribution :

Critères et sous-critères	Pondération
La réponse aux demandes de devis comprenant les indications suivantes a- Détail des prestations et niveau de qualité (confort des transports, de l'hébergement, services annexes, durée totale des trajets etc.) - 40 b- Prix et leur décomposition- 40 L'examen du critère se fera au regard du bordereau de remise de prix	80
Conditions de vente des candidats (conditions d'annulation, de modification) L'examen du critère se fera au regard des conditions de vente	20

Date limite de réponse : 4 novembre 2022 à 17h00

Date de validité des offres : 15 décembre 2022

Renseignements d'ordre administratif :

Nom : M. Pécriaux

Tél. : 03-21-19-77-85

Fax. : 03-21-19-77-71 Mél : patrick.pecriaux@ac-lille.fr

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Celle de l'organisme acheteur

Modalités de remise des offres : par tout moyen à votre convenance (courrier, fax, mél, etc...)

Date d'envoi du présent avis d'appel public à la concurrence : 18 octobre 2022

ANNEXE I

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Ayant le pouvoir d'engager le candidat (*nom + adresse*)

.....

En qualité de

déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 45 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à, le

Signature et qualité (+ cachet de l'entreprise)